DGDUD
Service réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

PLU révisé le 1er Mars 2006
1ère Mise à jour le 5 juillet 2006
2ème Mise à jour le 17 décembre 2007
3ème Mise à jour le 29 décembre 2009
1ère Modification le 23 juin 2011

2ème MODIFICATION

Approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2011

1 – Documents relatifs à la procédure

VILLE DE CORNEBARRIEU

auat toulouse aire urbaine

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

le grand toulouse COMMUNAUTÉ URBAINE

Conseil de Communauté du lundi 19 décembre 2011

Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°DEL-11-594

Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu suite à enquête publique

REÇU le 21 DEC. 2011 PREFECTURE de la Haute-Garonne

L'an deux mille onze le lundi dix-neuf décembre à neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	123
Présents :	104
Procurations :	12
Date de convocation :	13 décembre 2011

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON
Brax	M. Jean-Pierre VERGE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed Médhy IMELHAINE M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Guy THIBAUT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Flourens	M. Didier CORTES
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Paul FRANCHINI
L' Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Carmen GARCIA M. Henri LEVRAT
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Lespinasse	M. Bernard SANCE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	M. Jean-Louis MOYET
Montrabe	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Robert BON

	M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Gérard BAPT Mme Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Henri MIGUEL
Saint-Orens	M. Christian SEMPE M. Claude MERONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Marie DEQUE M. Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Jean Luc FORGET M. Régis GODEC M. Philippe GOIRAND Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX Mme Catherine GUIEN Mme Isabelle HARDY M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Jean-Luc LAGLEIZE M. Djillali LAHIANI M. Jean-Paul MAKENGO M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIE M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR Mme Erwane MONTHUBERT M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC M. Michel PECH Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS M. Christian RAYNAL Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN M. Nicolas TISSOT M. Jean-Charles VALADIER Mme Gisèle VERNIOL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Colomiers	M. Henri MOLINA	M. Guy LAURENT
Cugnaux	M. Pierre GUERIN	M. Philippe GUERIN
Toulouse	M. Abdelkader ARIF	Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX

	M. Jean-Marc BARES	Mme Monique DURRIEU
	Mme Michèle BLEUSE	M. Jean-Charles VALADIER
	M. René BOUSCATEL	Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES
	M. François CHOLLET	Mme Marie DEQUE
	M. Thierry COTELLE	Mme Isabelle HARDY
	Mme Mama HAMMOU-MOHAMMED	M. Christian SEMPE
	M. Pierre LACAZE	M. Bernard MARQUIE
	Mme Régine LANGE	M. François BRIANÇON

Délégués excusés

Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	Mme Monique COMBES
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Toulouse	Mme Vincentella DE COMARMOND
	Mme Claude TOUCHEFEU
	Mme Elisabeth TOUTUT

Délibération n° DEL-11-594

Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu suite à enquête publique

Exposé

La procédure de 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 23 août 2011.

Le dossier présenté à l'enquête publique avait pour objectif d'ouvrir à l'urbanisation la zone de « l'Autan », afin de permettre l'aménagement d'un ensemble d'activités économiques, commerciales, artisanales, de bureaux, de services en entrée de ville le long de la route de Toulouse (RD1).

Le projet de modification du PLU a d'abord fait l'objet d'une concertation préalable avec les services et les personnes publiques associées prévus par la procédure de modification.
Dans ce cadre, cinq réponses ont été reçues, émanant :

- De la Chambre d'Agriculture, en date du 30 août 2011, qui émet un avis favorable

- De la Direction Départementale des Territoires (DDT), en date du 13 septembre 2011, qui émet plusieurs observations :
  - « la bande de 5 m pour trottoir piéton planté plus éclairage » prévue dans l'orientation d'aménagement de l'Autan (zone 7AU), le long de la RD 1, relève d'un aménagement public et n'a pas à être précisée dans l'orientation d'aménagement. Elle devrait faire l'objet, si nécessaire, d'un emplacement réservé ;
  - Il serait intéressant de rappeler la présence des réseaux et leur capacité suffisante à la périphérie immédiate de la zone ;
  - Il conviendrait de compléter la notice explicative sur les déplacements au regard du SCoT par une étude sommaire montrant que ce secteur est bien dans une zone d'influence d'un transport en commun.

Le Commissaire Enquêteur, dans ses recommandations, a repris la dernière remarque de la DDT et a demandé que la notice explicative soit complétée pour préciser que conformément aux dispositions du projet de SCoT une étude sommaire permettant d'ouvrir 20% des territoires futures situés sous contrat d'axe a bien été réalisée et a conclu que la zone de l'Autan est identifiée comme secteur prioritaire pour l'ouverture à l'urbanisation et que son ouverture répond aux objectifs de cohérence urbanisme transport du SCoT.

.

- De Tisséo, en date du 5 septembre 2011, qui n'a pas d'observations à formuler, la zone de l'Autan étant desservie par la ligne n°17.

- Du Conseil Régional Midi-Pyrénées, en date du 28 septembre 201,1 qui n'a pas d'observation particulière à émettre.

- Du Conseil Général de la Haute Garonne, en date du 3 octobre 2011, complété par le courrier du 10 novembre 2011, qui émet un avis de principe favorable aux connexions proposées sur la RD1 pour la desserte de la zone 7AU.

Le projet de modification du PLU a ensuite fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Christian Lasserre, commissaire enquêteur, du 19 septembre 2011 au 20 octobre 2011 inclus. Lors de ses permanences, le Commissaire Enquêteur a reçu 15 personnes :

- 9 personnes ont déposé 6 remarques ou courrier dans le registre d'enquête (voir ci-dessous) ;
- 1 personne a demandé des précisions sur l'Orientation d'Aménagement du secteur de « l'Autan » concernant la sortie secondaire sur le Chemin du Casse et les traitements paysagés envisagés ;
- 5 personnes sont venues se renseigner sur l'objet ou le déroulement de l'enquête ou ont réalisé des demandes en dehors du champ d'enquête.

Dans le registre d'enquête déposé en commune, ont été consignés par le public 6 observations écrites et 3 courriers :

- 2 requêtes sont hors sujet car demandant la constructibilité de terrains. Ces remarques pourront être prise en compte lors de prochaines procédures d'évolution du PLU.

- 2 observations sont favorables au projet de 2e modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu.

Les 5 autres requêtes s'opposent à l'ouverture à l'urbanisation de la zone de l'Autan, reclassée 7AU ou font des observations sur ce projet. Les remarques portent :

- sur les nuisances que causera l'ouverture à l'urbanisation de la zone 7AU pour les riverains, il est demandé de limiter la hauteur des bâtiments à 8 mètres et le raccordement à l'assainissement collectif,
- sur l'aménagement du Chemin de l'Autan et du Chemin du Casse qui ne sont pas actuellement dimensionnés pour accueillir un trafic routier important et sur le Chemin de l'Autan qui est en partie privé,
- et sur la circulation qui est déjà saturée aux heures de pointes sur le rond point de la RD1 et qui va être aggravée par le projet,

Aucune remarque n'a été formulée dans le registre ouvert au Grand Toulouse.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable à la 2ème modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu, soumise à enquête publique, assorti de 2 réserves et 3 recommandations :

- 1ère réserve : « une sortie secondaire de la zone 7AU sur le Chemin de l'Autan ne pourra être ouverte au public qu'une fois réalisés des aménagements adaptés du Chemin de l'Autan, du Chemin du Casse et du carrefour de ces deux voies permettant d'assurer une sécurité normale aux différents usagers de ces voies (automobilistes, piétons, vélos...) » ;

Dans le cadre d'un permis accordé Chemin du Casse, face à la zone de l'Autan, la commune de Cornebarrieu a négocié la cession de 2 mètres de terrain le long du Chemin du Casse pour élargir et aménager la voirie. D'autres aménagements seront réalisés notamment en connaissance du projet d'aménagement de la zone 7AU. En tout état de cause la sortie restera destinée aux secours tant que les aménagements n'auront pas été réalisés.

- 2ème réserve : « il sera proposé à tous les propriétaires des habitations proches de la zone 7AU (habitations non desservies actuellement situées à moins de 100 mètres d'une des limites de la zone) la possibilité de pouvoir se raccorder au collecteur public qui sera mis en place sous le Chemin du Casse pour desservir la zone »

Un collecteur public étant prévu Chemin du Casse, les habitations proches de cette voie pourront, sous réserve d'une étude technique et de financements, se raccorder à ce collecteur public. Il n'est pas possible de dire que les habitations situées à moins de 100 mètres des limites de la zone 7AU seront raccordées puisque le collecteur public sera parfois éloigné des limites de la zone 7AU.

- 1ère recommandation : « les bâtiments d'une hauteur supérieure à 8 mètres seront, dans la mesure du possible, implantés à une distance supérieure au minimum prévu par l'article 7 du règlement de la zone (10 mètres semblent raisonnables) » ;

Les reculs des bâtiments (h/2 et > 4m) ont été étudiés en fonction des aménagements paysagers prévus dans l'orientation d'aménagement. Il n'y a pas lieu de modifier le PLU.

- 2e recommandation : « le troisième paragraphe de l'article 3 du règlement de la zone sera amélioré en remplaçant « Les accès devront respecter les prescriptions indiquées dans » par « les accès devront être compatibles avec » ;

Le règlement écrit du PLU sera modifié pour prendre en compte cette recommandation.

- 3e recommandation : « la notice explicative du dossier d'enquête publique sera complétée par la précision que conformément aux dispositions du projet de SCOT de l'agglomération toulousaine, une étude sommaire permettant d'ouvrir 20% des territoires futures situés sous contrat d'axe a bien été réalisée et a conclu que la zone de l'Autan est identifiée comme secteur prioritaire pour l'ouverture à l'urbanisation et que son ouverture répond aux objectifs de cohérence urbanisme transport du SCOT ».

La notice explicative du dossier de 2e modification approuvé sera modifiée pour prendre en compte cette recommandation.

Il est donc proposé d'approuver la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu, telle que jointe à la présente délibération et modifiée pour lever les deux réserves du Commissaire Enquêteur.

Les modifications règlementaires sont détaillées dans l'annexe n°1 ci-annexée.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT), approuvé le 11 décembre 1998 et révisé partiellement le 18 décembre 2000,
Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001,
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 17 mars 2011 suite à l'avis de l'Etat,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - commune de Cornebarrieu approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2006, et mis à jour par arrêté du Maire du 5 juillet 2006, du 17 décembre 2007 et par arrêté du Président du Grand Toulouse du 29 décembre 2009 et modifié par délibération du Conseil de Communauté du 23 juin 2011.
Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 23 août 2011 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu,
Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Cornebarrieu en date du 15 décembre 2011,
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 23 novembre 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1
D'approuver la 2e modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu avec les modifications prenant en compte les résultats de l'enquête publique, conformément au dossier joint à la présente délibération.

Article 2
De procéder, en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la Mairie de Cornebarrieu durant un mois et à une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Article 3
De préciser que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine du Grand Toulouse.

Article 4
De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme Règlementaire, 2ème étage, ces documents étant également consultables à la Mairie de Cornebarrieu et à la Préfecture de la Haute-Garonne, en application des dispositions de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme.

Article 5
De préciser que la présente délibération sera exécutoire après la transmission du dossier au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité et d'affichage édictées à l'article 2 ci-dessus.

Article 6
D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

• Pour	116
• Contre	0
• Abstentions	0
• Non participation au vote	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN

ANNEXE N°1 – DEL 11-594

Modifications suite aux conclusions du Commissaire Enquêteur :

1. Modification de l'article 3 de la zone 7AU pour lever la 2e recommandation du Commissaire Enquêteur

Extrait du règlement écrit de la zone 7AU soumis à enquête publique, modification en rouge :

« ARTICLE 7 AU 3 - ACCÈS ET VOIRIE

1 - Accès

Pour être constructible, tout terrain doit avoir accès à une voie publique ou privée ouverte à la circulation soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fond voisin.

Les accès doivent être adaptés à l'opération et aménagés de façon à apporter la moindre gêne pour la circulation publique.

Les accès devront ~~respecter~~ être compatibles avec les prescriptions indiquées dans l'Orientation d'Aménagement sur ce secteur (document joint au présent PLU). »

2. Modification de la notice explicative du dossier de 2e modification pour lever la 3e recommandation du Commissaire Enquêteur

La page 4 de la notice explicative sera complétée, modification en rouge :

« Au regard du SCOT arrêté le 9 juillet 2010

(…)

3. Au regard des déplacements

L'estimation de la consommation des pixels permet de conclure que l'ouverture à l'urbanisation de la zone de l'Autan s'inscrit dans les principes du SCOT arrêté en juillet 2010

Au regard de ces éléments, et en cohérence avec les orientations du SCOT arrêté, le secteur de l'Autan bénéficie des atouts suivants :

- Le secteur n'impacte pas les espaces naturels,
- Il est en continuité du tissu existant et plus spécifiquement du centre anciens, en cohérence avec l'objectif de polarisation,
- Il bénéfice d'une desserte bus existante.

Conformément aux dispositions du projet de SCOT de l'agglomération toulousaine, une étude sommaire permettant d'ouvrir 20% des territoires futurs situés sous contrat d'axe, a bien été réalisée. Cette étude conclut que la zone de l'Autan est identifiée comme un secteur prioritaire pour l'ouverture à l'urbanisation et que son ouverture répond aux objectifs de cohérence urbanisme, transport du SCOT. »

MAIRIE

VILLE DE
CORNEBARRIEU
Haute-Garonne
•
Cadre de vie
TechniCité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Délibération n° 2011.08/64

Déposé en Préfecture	Certifié exécutoire	Publié ou Notifié
le : 20/12/2011	le : 20/12/2011	le : 20/12/2011

Nombre de Conseillers	En exercice :	Présents :	Votants :
	29	19	26

Le quinze décembre deux mille onze, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORNEBARRIEU, convoqué le 08/12/ 2011, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles de FALETANS, Maire.

Etaient présents :	MM. de FALETANS, DEL COL, GATÉ, Mmes BOISSON, VALAT, M. TOPPAN, Mme VIAUD, MM. BAUER, RODRIGUEZ, Mmes GILSON, VIDALINC, BOURDOULOUS, HUTS, SANS, M. CLARAZ, Melle ALONZO, Mme AUTHIÉ, MM. SEGUI et SOVRAN
Procuration(s) :	Mme BERMOND à Mme VALAT M. BOSELLI à M. GATÉ M. FOURNES à M. DEL COL M. MAUGARD à M. RODRIGUEZ M. BOUTDARINE à Mme BOURDOULOUS Mme ESCRIVA à Mme AUTHIÉ M. LAPEYRE à M. SEGUI
Absent(e)s excusé(e)s :	M. RAMOND, Mmes SOUVAIRAN, FABRE
Secrétaire de séance :	Mademoiselle ALONZO

OBJET : ***URBANISME***

Approbation de la 2e modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de CORNEBARRIEU

Exposé

La procédure de 2e modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 23 août 2011.

Le dossier présenté à l'enquête publique avait pour objectif d'ouvrir à l'urbanisation la zone de « l'Autan », afin de permettre l'aménagement d'un ensemble d'activités économiques, commerciales, artisanales, de bureaux, de services en entrée de ville le long de la route de Toulouse (RD1).

Le projet de modification du PLU a d'abord fait l'objet d'une concertation préalable avec les services et les personnes publiques associées prévus par la procédure de modification.

Dans ce cadre, cinq réponses ont été reçues, émanant :

- de la Chambre d'Agriculture en date du 30 août 2011 qui émet un avis favorable ;

- de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en date du 13 septembre 2011 qui émet plusieurs observations :

  - « la bande de 5 m pour trottoir piéton planté plus éclairage » prévue dans l'orientation d'aménagement de l'Autan (zone 7AU), le long de la RD 1, relève d'un aménagement public et n'a pas à être précisée dans l'orientation d'aménagement. Elle devrait faire l'objet, si nécessaire, d'un emplacement réservé ;
  - Il serait intéressant de rappeler la présence des réseaux et leur capacité suffisante à la périphérie immédiate de la zone ;
  - Il conviendrait de compléter la notice explicative sur les déplacements au regard du SCOT par une étude sommaire montrant que ce secteur est bien dans une zone d'influence d'un transport en commun.

Le Commissaire Enquêteur dans ses recommandations a repris la dernière remarque de la DDT et a demandé que la notice explicative soit complétée pour préciser que conformément aux dispositions du projet de SCOT une étude sommaire permettant d'ouvrir 20% des territoires futurs situés sous contrat d'axe a bien été réalisée et a conclu que la zone de l'Autan est identifiée comme secteur prioritaire pour l'ouverture à l'urbanisation et que son ouverture répond aux objectifs de cohérence urbanisme transport du SCOT.

- de Tisséo en date du 5 septembre 2011 qui n'a pas d'observations à formuler, la zone de l'Autan étant desservie par la ligne n°17.

- du Conseil Régional Midi-Pyrénées en date du 28 septembre 2011 qui n'a pas d'observations particulières à émettre.

- du Conseil Général de la Haute Garonne en date du 3 octobre 2011 complété par un courrier du 10/11/2011 qui émet « un avis de principe favorable aux connexions proposées sur la RD 1 pour la desserte de la zone 7 AU ».

Le projet de modification du PLU a ensuite fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Christian Lasserre, commissaire enquêteur, du 19 septembre 2011 au 20 octobre 2011 inclus. Lors de ses permanences le Commissaire Enquêteur a reçu 15 personnes :

- 9 personnes ont déposé 6 remarques ou courriers dans le registre d'enquête (voir ci-dessous) ;
- 1 personne a demandé des précisions sur l'Orientation d'Aménagement du secteur de « l'Autan » concernant la sortie secondaire sur le Chemin du Casse et les traitements paysagés envisagés ;
- 5 personnes sont venues se renseigner sur l'objet ou le déroulement de l'enquête ou ont réalisé des demandes en dehors du champ d'enquête.

Dans le registre d'enquête déposé en commune, ont été consignés par le public 6 observations écrites et 3 courriers.

2 requêtes sont hors sujet car demandant la constructibilité de terrains situés en dehors du périmètre de la modification. Ces remarques pourront être prises en compte lors de prochaines procédures d'évolution du PLU.

2 observations sont favorables au projet de 2e modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu.

Les 5 autres requêtes s'opposent à l'ouverture à l'urbanisation de la zone de l'Autan, reclassée 7AU ou font des observations sur ce projet. Les remarques portent :

- sur les nuisances que causera l'ouverture à l'urbanisation de la zone 7AU pour les riverains, il est demandé de limiter la hauteur des bâtiments à 8 mètres et le raccordement à l'assainissement collectif,
- sur l'aménagement du Chemin de l'Autan et du Chemin du Casse qui ne sont pas actuellement dimensionnés pour accueillir un trafic routier important et sur le Chemin de l'Autan qui est en partie privé,
- et sur la circulation qui est déjà saturée aux heures de pointes sur le rond-point de la RD1 et qui va être aggravée par le projet.

Aucune remarque n'a été formulée dans le registre ouvert au Grand Toulouse.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable à la 2e modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Cornebarrieu, soumise à enquête publique, assorti de 2 réserves et 3 recommandations :

- 1ère réserve : « une sortie secondaire de la zone 7AU sur le Chemin de l'Autan ne pourra être ouverte au public qu'une fois réalisés des aménagements adaptés du Chemin de l'Autan, du Chemin du Casse et du carrefour de ces deux voies permettant d'assurer une sécurité normale aux différents usagers de ces voies (automobilistes, piétons, vélos...) » ;

<u>Réponse de la commune</u> :

Dans le cadre d'un permis accordé Chemin du Casse, face à la zone de l'Autan, la Commune de Cornebarrieu a négocié la cession de 2 mètres de terrain le long du Chemin du Casse pour élargir et aménager la voirie. D'autres aménagements seront réalisés notamment en connaissance du projet d'aménagement de la zone 7AU. En tout état de cause tant que des aménagements n'auront pas été réalisés, la sortie du projet sur le chemin de l'Autan restera destinée aux secours et exceptionnellement aux usagers du secteur en cas d'incident sur la RD1. Toutefois cet accès aura un gabarit suffisant pour permettre à terme les entrées et sorties à partir du chemin du Casse via le chemin de l'Autan.

2e réserve : « il sera proposé à tous les propriétaires des habitations proches de la zone 7AU (habitations non desservies actuellement situées à moins de 100 mètres d'une des limites de la zone) la possibilité de pouvoir se raccorder au collecteur public qui sera mis en place sous le Chemin du Casse pour desservir la zone »

<u>Réponse de la commune</u> :

Un collecteur public étant prévu chemin du Casse, les habitations proches de cette voie pourront, sous réserve d'une étude technique et de financements, se raccorder à ce collecteur public. Il n'est pas possible de dire à quel moment les habitations situées à moins de 100 mètres des limites de la zone 7AU seront raccordées puisque le collecteur public reste à ce jour éloigné des limites de la zone 7AU, mais toutes les capacités de dessertes seront examinées lors de l'étude du projet qui nécessitera une extension du réseau chemin de l'Autan.

- 1ère recommandation : « les bâtiments d'une hauteur supérieure à 8 mètres seront, dans la mesure du possible, implantés à une distance supérieure au minimum prévu par l'article 7 du règlement de la zone (10 mètres semblent raisonnables) » ;

Réponse de la commune :

Les reculs des bâtiments (hauteur divisée par 2 avec un minimum de 4 mètres) ont été étudiés en fonction des aménagements paysagers prévus dans l'orientation d'aménagement. Il n'y a pas lieu de modifier le PLU.

- 2e recommandation : « le troisième paragraphe de l'article 3 du règlement de la zone sera amélioré en remplaçant « Les accès devront respecter les prescriptions indiquées dans » par « les accès devront être compatibles avec » ;

Réponse de la commune :

Le règlement écrit du PLU sera modifié pour prendre en compte cette recommandation.

3e recommandation : « la notice explicative du dossier d'enquête publique sera complétée par la précision que conformément aux dispositions du projet de SCOT de l'agglomération toulousaine, une étude sommaire permettant d'ouvrir 20 % des territoires futurs situés sous contrat d'axe a bien été réalisée et a conclu que la zone de l'Autan est identifiée comme secteur prioritaire pour l'ouverture à l'urbanisation et que son ouverture répond aux objectifs de cohérence urbanisme transport du SCOT ».

Réponse de la commune :

La notice explicative du dossier de 2e modification approuvé sera modifiée pour prendre en compte cette recommandation.

Il vous est donc proposé d'approuver la 2e modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu, telle que jointe à la présente délibération et modifiée pour lever les deux réserves du Commissaire Enquêteur :

Les modifications réglementaires sont détaillées dans l'annexe jointe.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT), approuvé le 11 décembre 1998 et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 17 mars 2011 suite à l'avis de l'Etat,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de Cornebarrieu approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2006, et mis à jour par arrêté du Maire du 5 juillet

2006, du 17 décembre 2007 et par arrêté du Président du Grand Toulouse du 29 décembre 2009 et modifié par délibération du Conseil de Communauté du 23 juin 2011,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 23 août 2011 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu,

Vu les avis des personnes publiques associées,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à la majorité et une voix contre :

Article 1 :

- d'approuver la 2e modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu avec les modifications prenant en compte les résultats de l'enquête publique, conformément au dossier joint à la présente délibération ;

Article 2 :

- de procéder, en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la Mairie de Cornebarrieu durant un mois et à une insertion dans un journal diffusé dans le département. ;

Article 3 :

- de préciser que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de CORNEBARRIEU ;

Article 4 :

- de tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur ;

Article 5 :

- de préciser que la présente délibération sera exécutoire après la transmission du dossier au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité et d'affichage édictées à l'article 2 ci-dessus ;

Article 6 :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Le Maire,
Gilles de FALETANS

MAIRIE DE CORNEBARRIEU (Hte-Garonne)

Cet acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

ANNEXE N°1

Modifications suite aux conclusions du Commissaire Enquêteur :

1. Modification de l'article 3 de la zone 7AU pour lever la 2e recommandation du Commissaire Enquêteur

Extrait du règlement écrit de la zone 7AU soumis à enquête publique, ***modification en rouge*** :

« ARTICLE 7 AU 3 - ACCÈS ET VOIRIE

1 - Accès

Pour être constructible, tout terrain doit avoir accès à une voie publique ou privée ouverte à la circulation soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fond voisin.

Les accès doivent être adaptés à l'opération et aménagés de façon à apporter la moindre gêne pour la circulation publique.

Les accès devront ~~respecter~~ ***être compatibles avec*** les prescriptions indiquées dans l'Orientation d'Aménagement sur ce secteur (document joint au présent PLU). »

2 - Modification de la notice explicative du dossier de 2e modification pour lever la 3e recommandation du Commissaire Enquêteur

La page 4 de la notice explicative sera complétée, ***modification en rouge*** :

« Au regard du SCOT arrêté le 9 juillet 2010

(…)

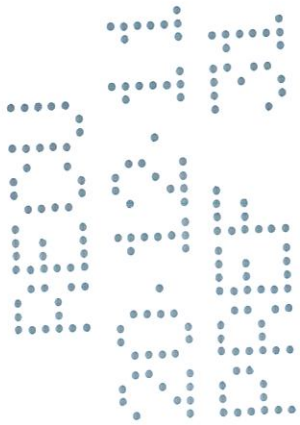
3. Au regard des déplacements

L'estimation de la consommation des pixels permet de conclure que l'ouverture à l'urbanisation de la zone de l'Autan s'inscrit dans les principes du SCOT arrêté en juillet 2010

Au regard de ces éléments, et en cohérence avec les orientations du SCOT arrêté, le secteur de l'Autan bénéficie des atouts suivants :

- Le secteur n'impacte pas les espaces naturels,
- Il est en continuité du tissu existant et plus spécifiquement du centre anciens, en cohérence avec l'objectif de polarisation,
- Il bénéfice d'une desserte bus existante.

« Conformément aux dispositions du projet de SCOT de l'agglomération toulousaine, une étude sommaire permettant d'ouvrir 20% des territoires futurs situés sous contrat d'axe, a bien été réalisée. Cette étude conclut que la zone de l'Autan est identifiée comme un secteur prioritaire pour l'ouverture à l'urbanisation et que son ouverture répond aux objectifs de cohérence urbanisme, transport du SCOT. »



le Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

2011-142

ARRETE

DE MISE EN œuvre DE LA 2e MODIFICATION du PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DU GRAND TOULOUSE -
Commune de Cornebarrieu

.....

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants et R.123-15 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de Cornebarrieu approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2006, mis à jour par arrêté communal des 5 juillet 2006 et 17 décembre 2007et par arrêté du Grand Toulouse du 29 décembre 2009; et modifié par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2011.

Vu la décision en date du 21 juillet 2011 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, désignant en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), **Monsieur Christian LASSERRE**, *retraité.*

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Après avoir consulté le Commissaire Enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse - Commune de Cornebarrieu., pour une

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

REÇU
le 24 AOUT 2011
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

durée de 32 jours consécutifs, à compter **du lundi 19 septembre 2011 jusqu'au jeudi 20 octobre 2011 inclus.**

ARTICLE 2 : Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Christian LASSERRE, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Le public sera reçu **du lundi 19 septembre 2011 au jeudi 20 octobre 2011 inclus**. Le dossier du projet de modification, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, par le Commissaire Enquêteur, seront mis à sa disposition comme suit :

- Pour le Grand Toulouse : au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse **au 6, Rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00** et en dehors de ces horaires sur rendez-vous au 05 81 91 72 18 **;**

- Pour la Ville de Cornebarrieu, **à la Mairie au 9, Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.**

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, **à la Mairie de Cornebarrieu au 9, Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu**.

ARTICLE 4 : Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Cornebarrieu, lors de ces permanences 9, Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu, aux jours et heures suivants :

* LE LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011 de 14h30 à 17h00 ;
* LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2011 de 10h00 à 12h30 ;
* LE JEUDI 20 OCTOBRE 2011 de 14h30 à 17h00.

ARTICLE 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié QUINZE JOURS au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les HUIT PREMIERS JOURS de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, à la Mairie de Cornebarrieu et sur tous les emplacements prévus dans la commune pour l'information du public sur le déroulement du présent projet de modification, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine.

L'avis au public sera également consultable sur les sites Internet du Grand Toulouse et de la Mairie de Cornebarrieu.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre déposé en Mairie sera clos et signé par Monsieur le Maire ou son représentant, et celui déposé au Grand Toulouse sera clos et signé par Monsieur le Président du Grand Toulouse ou son représentant, qui les transmettra, avec les dossiers d'enquête et les documents annexés, au Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire Enquêteur transmettra le dossier à Monsieur le Président du Grand Toulouse, avec les registres d'enquête, son rapport assorti de ses conclusions motivées.

Dès leur réception, Monsieur le Président du Grand Toulouse adresse une copie du rapport et des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif, à Monsieur le Maire de Cornebarrieu et à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 7 : Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, ainsi qu'à la Mairie de Cornebarrieu, 9 Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur les sites Internet respectifs du Grand Toulouse et de la Mairie de Cornebarrieu.

ARTICLE 8 : Le projet de modification du P.L.U. objet de la présente enquête sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté du Grand Toulouse.

ARTICLE 9 : Monsieur le Commissaire Enquêteur et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

2011-142

ARTICLE 10 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,

Monsieur le Maire de Cornebarrieu.

Fait à Toulouse, le 23 AOUT 2011

LE PRESIDENT,
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains,

Daniel BENYAHIA

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. : 05 34 41 50 00
Fax : 05 34 41 89 01

Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT)
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le 24 août 2011
- Publié par affichage :
- au siège de la CUGT le 24 août 2011
- en mairie le 25 Août 2011
- Notifié dans la presse :
Depêche du 01/09/2011 et 21/09/2011
Opinion du 02/09/2011 et 23/09/2011
Certifié exécutoire le
25 Août 2011

Le Président,
P/Le Président,
Le Vice-Président
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième Modification du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu», est ouverte **du lundi 19 septembre 2011 au jeudi 20 octobre 2011 inclus.**

Ce projet de modification a pour objectif principal :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone de « l'Autan », afin de permettre l'aménagement d'un ensemble d'activités économiques, commerciales, artisanales, de bureaux, de services en entrée de ville le long de la route de Toulouse (RD1).

A cet effet, Monsieur Christian Lasserre, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de Cornebarrieu, (9 Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE – métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Maire de Cornebarrieu : du lundi au vendredi de 08h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,

- au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et en dehors des ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Cornebarrieu :

- le lundi 19 septembre 2011 de 14h30 à 17h00,

- le mercredi 5 octobre 2011 de 10h00 à 12h30,

- le jeudi 20 octobre 2011 de 14h30 à 17h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur

2ème Modification du PLU – Mairie de Cornebarrieu -9 Avenue de Versailles - 31700 Cornebarrieu.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Cornebarrieu.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Cornebarrieu.

2999004

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE COLOMIERS

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Colomiers, sera ouverte du **14 Septembre 2011 au 14 octobre 2011 inclus.**

A cet effet, Monsieur Michel Sablayrolles, Géomètre-expert foncier, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier relatif à la Révision du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Colomiers (1 Place de l'Hôtel de Ville, BP 330, 31776 Colomiers Cedex) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à Toulouse – métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Colomiers : les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h00, les mardis de 8h30 à 19h00 et les vendredis de 8h30 à 14h.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Colomiers, 1 Place de l'Hôtel de Ville, BP 330, 31776 Colomiers Cedex:

- Mardi 20 Septembre 2011, de 16h00 A 19h00

- Mercredi 28 Septembre 2011, de 9h00 A 12h00

- Mardi 4 Octobre 2011, de 16h00 A 19h00

- Mercredi 12 Octobre 2011, de 14h00 A 17h00

- Vendredi 21 Octobre 2011, de 11h00 A 14h00.

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur Révision du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers – Mairie de Colomiers – 1 Place de l'Hôtel de Ville, BP 330, 31776 Colomiers Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Colomiers.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Colomiers.

2999003



DERNIERE MINUTE

CONSTITUTIONS

Etude du
Boulevard Leclerc
H TOUATI P PAPAZIAN
P PAILHES M SELLEM
E GRANDJEAN
S ALALOUF
Notaires associés
31000 TOULOUSE
30 Boulevard Leclerc

SCI LA GRAVETTE

au capital de 190 000 Euros
Siège social
à VILLENEUVE TOLOSANE 31270
3 rue des Cèdres
En cours d'immatriculation
au RCS de TOULOUSE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Michèle SELLEM, Notaire Associé à TOULOUSE, HG, 30 Boulevard Maréchal Leclerc, le 14 09 2011 il a été constitué une **société civile immobilière** ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour **objet :** l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La **dénomination sociale** est : SCI LA GRAVETTE.

Le **siège social** est fixé à : VILLENEUVE-TOLOSANE (31270), 3 rue des Cèdres.

La société est constituée pour une **durée** de 99 années à compter de son **immatriculation** au RCS de TOULOUSE

Le **capital social** est fixé à la somme de : CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE EUROS (190.000,00 EUR) .

Toutes les **cessions de parts,** quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le **premier gérant** de la société est : Monsieur Marc QUINTON, demeurant à VILLENEUVE TOLOSANE 31270, 3 rue des Cèdres

Pour avis
Le Notaire.
2999132

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Denis LANDES, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane LOPEZ - Jean-Denis LANDES» titulaire d'un office Notarial dont le siège est à LE MAS D'AZIL (Ariège) - 4, Place du Champ de Bellone, soussigné, le DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE, enregistré à la recette de FOIX, le 21/09/2011, Bordereau 2011/1087, case 1, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI MERE ANGOT..

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital Social : 1.000,00 €

Siège Social : 22 CHEMIN DES PESQUIES, 31180 ROUFFIAC TOLOSAN.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports EN NUMERAIRE : 1.000€

Gérance :

Monsieur Stéphane MARTIN, demeurant à ROUFFIAC TOLOSAN (Haute-Garonne), 22 chemin des Pesquiès

Monsieur Frédéric POULENAT, demeurant à TOULOUSE (Haute-Garonne), 20 rue Henri Bonis.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Cession de parts sociales - agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis,
Maître Jean-Denis LANDES.
2999128

OFFICE NOTARIAL
DE MONTGISCARD
Maître David LEVY
Notaire associé
35 Grand´Rue
31450 MONTGISCARD

Acte reçu par Me David LEVY, notaire à MONTGISCARD, le 8 septembre 2011, enregistré à SIE TOULOUSE SUD EST le 12 septembre 2011 bord 2011/1418 case 1, portant constitution de la **Société Civile immobilière** suivante :

Dénomination : SCI CHARLED

Siège : 10 rue de Fleurance 31400 TOULOUSE

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition de tous biens et droits immobiliers, en France ou à l'étranger ; l'administration, la gestion, la location, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens de ces biens immobiliers ; la réalisation de tous travaux d'amélioration dans ces immeubles ou biens immobiliers et de toutes installations et constructions nouvelles ; exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Capital social : 1.200,00 euros par apports en numéraire.

Gérant : Madame Nathalie SILLAM née KAMPF, née à TOULOUSE le 19 janvier 1966, demeurant à TOULOUSE 10 rue de Fleurance, pour une durée illimitée.

Immatriculation au RCS de : TOULOUSE

POUR AVIS
2999127

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 septembre 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : I.E.A.M. ;

Nom commercial : Le Versus ;

Forme sociale : Société à responsabilité limitée ;

Siège social : 7 rue du Faubourg Bonnefoy - 31500 TOULOUSE ;

Objet social : Bar, restaurant, snack ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;

Capital social : 5 000 € ;

Gérance : M. ATIEH Imad, demeurant 17 avenue Maignan - 31200 TOULOUSE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Pour avis, la Gérance
2999125

MODIFICATIONS

LES PINARDIERS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
3 rue VAL DE FROZINES
31180 SAINT GENIES BELLEVUE
(Haute Garonne)
485 023 105 RCS TOULOUSE

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2011, il résulte qu'à compter du 01/07/2011 :

- Le siège social a été transféré de SAINT GENIES BELLEVUE (Haute Garonne) 3 rue VAL DE FROZINES, à 6 rue Antoine BECQUEREL - Z.A. de TRIASIS - 31140 LAUNAGUET.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Le siège social est fixé : 6 rue Antoine BECQUEREL - Z.A. de TRIASIS - 31140 LAUNAGUET.

Le reste de l'article reste inchangé.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Pour avis,
le représentant légal
2999131

L'Opinion
INDEPENDANTE
Tél. 05 34 31 23 23

ALTIJ
Société d´Avocats
35, Allée des Demoiselles
31400 Toulouse

ONGI ETORRI

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social :
22, rue de l'Aubisque
31470 FONSORBES
RCS TOULOUSE 434 415 733

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 septembre 2011, il a été décidé de nommer M. Jérémy GAUBIN, demeurant au 22, rue de l'Aubisque (31470) – FONSORBES, en qualité de co-gérant. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Pour avis
2999130

UN TOIT POUR TOI

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 13 rue de Metz
31000 Toulouse
RCS Toulouse 448 505 982

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 septembre 2011, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 13 rue de Metz 31000 Toulouse au 20, rue de la Bourse, 31000 Toulouse, et ce à compter de ce jour.

L'article correspondant des statuts a été modifié en conséquence.

2999129

CESSIONS

SCP André LISIEUX
Stéphane CHAIX-BRYAN
Raynald CHANCE
Vincent GRANDCOLLOT
NOTAIRES ASSOCIES
11 Place François Mitterand
14100 LISIEUX

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte en date du 30 août 2011 reçu par Maître Raynald CHANCE, notaire associé, membre de l'Office notarial sus-nommé, enregistré à la Recette des impôts de Trouville Sur Mer le 5 septembre 2011, Bordereau n° 2011/1103, Case n° 2

La Société **CARREFOUR PROXIMITE FRANCE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 34.634.128 euros, ayant son siège social à MONDEVILLE (14120), Z.I. Route de Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.

a vendu à

La Société **JADE DISTRIBUTION**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros, ayant son siège social à BALMA (31130), 11 route de Mons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 492.697.255.

Un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché sis et exploité à BALMA (31130), 11 route de Mons, connu sous l'enseigne «CARREFOUR CITY».

La présente vente est consentie moyennant le prix principal de 700.000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour : 280.000 €

- aux éléments corporels, matériel et outillage pour : 420.000 €

La date d'entrée en jouissance est fixée au 1er septembre 2011.

Ladite vente met fin au contrat de location-gérance conclu le 30 novembre 2006 par la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE au profit de la société JADE DISTRIBUTION, par confusion des qualités de locataire-gérant et de propriétaire.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, en la SCP François CHABERT et Yannick SEIZE-EYL,Notaires Associés à TOULOUSE (31000),6 rue Bayard, la correspondance devant avoir lieu en l'Office Notarial du notaire soussigné, 11 place François Mitterrand à LISIEUX (14100).

Pour avis,
Maître Raynald CHANCE, Notaire.
2999126

les annonces légales

les seuils requis par la loi pour la nomination de commissaire aux comptes et ont donc décidé de mettre fin au mandat du Cabinet ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire et au mandat de la SAS AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant à compter de l'exercice social ouvert **le 1er décembre 2010.**

Pour avis, la gérance, signé.

AVIS

SCI RICHELIEU
Société civile de construction-vente
au capital de 1.000 €
Siège social: 59, allées Jean-Jaurès,
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE D 451 403 802

Fin du mandat
des commissaires aux comptes

Par assemblée générale mixte du **16 mai 2011,** les associés ont constaté que la société n'atteint plus, depuis 2 exercices consécutifs, les seuils requis par la loi pour la nomination de commissaires aux comptes et ont donc décidé de mettre fin au mandat du CABINET ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire, et au mandat de la SAS AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant, à compter de l'exercice social ouvert le **1er décembre 2010.**

Pour avis, la gérance signé.

AVIS

SCI LE BOIS JOLI
Société civile de construction-vente
au capital de 1.524,49 €
Siège social: 59, allées Jean-Jaurès,
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE D 424 945 459

Fin du mandat
des commissaires aux comptes

Par assemblée générale mixte **du 23 mai 2011,** les associés ont constaté que la société n'atteint plus depuis deux exercices consécutifs les seuils requis par la loi pour la nomination de commissaires aux comptes et ont donc *décidé de mettre fin au mandat du cabinet* ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire et au mandat de la SAS AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant à compter de l'exercice social ouvert **le 1er décembre 2010**.

Pour avis, la gérance, signé.

AVIS

SCI RESIDENCE DE L'HIPPODROME
Société civile de construction-vente
au capital de 1.638 €
Siège social: 59, allées Jean-Jaurès,
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE D 448 837 070

Fin du mandat
des commissaires aux comptes

Par assemblée générale mixte du **19 mai 2011,** les associés ont constaté que la société n'atteint plus, depuis 2 exercices consécutifs, les seuils requis par la loi pour la nomination de commissaires aux comptes et ont donc décidé de mettre fin au mandat du CABINET ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire, et au mandat de la SAS AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant, à compter de l'exercice social ouvert le **1er décembre 2010.**

Pour avis, la gérance, signé.

Annonces Légales

Journal habilité à publier
des Annonces Légales et judiciaires
sur le département.
Consulter les avis d'appels publics
à la concurrence sur :
www.ladepeche-legales.com
Tél . 05.62.11.37.37
Fax . 05.67.80.64.23
Mail service.legales@ladepeche.fr

Vie des sociétés

Divers

AVIS

SCCV VAL ARNAULT
Société civile de construction-vente
au capital de 1.631 €
Siège social: 59, allées Jean-Jaurès,
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE D 478 555 402

FIN DE MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Par assemblée générale mixte **du 23 mai 2011,** les associés ont constaté que la société n'atteint plus depuis deux exercices consécutifs les seuils requis par la loi pour la nomination de commissaires aux comptes et ont donc décidé de mettre fin au mandat du cabinet ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire, et au mandat de la SAS AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant à compter de l'exercice social ouvert **le 1er décembre 2010**.

Pour avis, la gérance, signé.

Consultez
tous les
marchés publics
sur le site de :
LADEPECHE.fr
rubrique :
Annonces légales

. Une rubrique clairement identifiée
. un service spécialisé
. La réactivité d'un quotidien

Renseignements, conseils, devis
Tel : 05 62 11 37 37
Fax : 05 67 80 64 23

seuils requis par la loi pour la nomination de commissaires aux comptes et ont donc décidé de mettre fin au mandat du CABINET ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire, et au mandat de la SAS AUDITEX, commissaire aux comptes suppléant, à compter de l'exercice social ouvert le **1er décembre 2010.**

Pour avis, la gérance, signé.

Avis publics

le Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de CORNEBARRIEU

Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du GRAND TOULOUSE, commune de CORNEBARRIEU, est ouverte **du lundi 19 septembre 2011 au jeudi 20 octobre 2011 inclus.**

Ce projet de modification a pour objectif principal:
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone de L'Autan, afin de permettre l'aménagement d'un ensemble d'activités économiques, commerciales, artisanales, de bureaux, de services en entrée de ville le long de la route de TOULOUSE (RD1).

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public, à la mairie de CORNEBARRIEU (9, avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU) et au siège du GRAND TOULOUSE (6, rue René-Leduc, à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de CORNEBARRIEU, **du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures;** au siège du GRAND TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures**, et en dehors de ces horaires, sur rendez-vous, au 05.81.91.72.18.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de CORNEBARRIEU, les: **lundi 19 septembre 2011, de 14 h 30 à 17 heures; mercredi 5 octobre 2011, de 10 heures à 12 h 30; jeudi 20 octobre 2011, de 14 h 30 à 17 heures**.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur: 2ème modification du PLU, mairie de CORNEBARRIEU, 9, avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de CORNEBARRIEU.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au GRAND TOULOUSE et à la mairie de CORNEBARRIEU.

Commune de PINS-JUSTARET

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 16 septembre 2011, le maire de la commune de PINS-JUSTARET a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux usées.

A cet effet, Monsieur le président du tribunal administratif de TOULOUSE a désigné Monsieur Henri PONS en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de PINS-JUSTARET, **du 10 octobre 2011 au 17 novembre 2011,** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit **du lundi au jeudi, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures; le vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, et le samedi, de 10 heures à 12 heures.**

Le commissaire enquêteur recevra en mairie **les lundi 10 octobre 2011, de 14 heures à 18 heures; samedi 22 octobre, de 10 heures à 12 heures; lundi 7 novembre 2011, de 14 heures à 18 heures, et jeudi 17 novembre 2011, de 14 heures à 18 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le zonage d'assainissement des eaux usées pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet de la Haute-Garonne communique:

Une enquête publique est ouverte préalablement à la délivrance du permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur le territoire de la commune de BOUSSENS.

Le dossier d'enquête et notamment l'étude d'impact ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de BOUSSENS pendant 32 jours consécutifs, **du lundi 10 octobre 2011 au jeudi 10 novembre 2011 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture habituelles des bureaux au public et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur Christian PAGES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de BOUSSENS. **Le lundi 10 octobre 2011, de 13 h 30 à 17 heures; le samedi 15 octobre 2011, de 9 heures à 12 heures; le jeudi 27 octobre 2011, de 13 h 30 à 17 heures; le jeudi 10 novembre 2011, de 13 h 30 à 17 heures.**

Toutes remarques ou réclamations pourront également être adressées par écrit, pendant la même période, au commissaire enquêteur à la mairie de BOUSSENS.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de BOUSSENS et à la préfecture de la Haute-Garonne.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui ne formulera la demande au préfet de la Haute-Garonne (Service du pilotage et de la mutualisation interministériels, Pôle «aménagement durable», 1, place Saint-Etienne, 31038 TOULOUSE CEDEX 9), dans les conditions prévues au titre I de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur les demandes de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général, Françoise SOULIMAN.

d'aménagements d'ensemble en zone UB du règlement écrit du PLU (Plan Local d'urbanisme).

Le projet de modification, l'exposé de ces motifs ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie pendant une période de 1 mois du **29 septembre au 28 octobre 2011** inclus aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Fait à AUZEVILLE-TOLOSANE, le **19 septembre 2011**

Le maire, François-Régis VALETTE.

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

HAUTE GARONNE

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : Pouvoir adjudicateur
I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Conseil Général de la Haute-Garonne, 1, bd de la Marquette. Contact : Direction des Marchés publics (bureau B067, bât B, rez-de-chaussée), 31090 TOULOUSE CEDEX 9, tél. (+33) 05.34.33.35.89; E-mail : marches.secti@cg31.fr Fax (+33) 05.34.33.35.81.
Adresse du profil d'acheteur : https://marchespublics.haute-garonne.fr
Adresse auprès de laquelle des informations, des documents complémentaires et le cahier des charges peuvent être obtenus et adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: *Point(s) de contact suusmentionné(s).*
I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivite territoriale.
Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : Objet du marché
II.1) Description
II.1.1) Intitulé attribué au marché : Fourniture de manuels de code de la route destinés aux élèves des classes de 5e des collèges du département de la Haute-Garonne.
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison de fournitures ou de prestation de services: Fournitures. Achat.
Lieu principal de livraison: Département de la Haute-Garonne.
Code NUTS: FR623.
II.1.3) L'avis implique : L'établissement d'un accord-cadre.
II.1.4) Informations sur l'accord-cadre: Accord-cadre avec un seul opérateur.
II.1.6) Classification CPV: 22112000.
II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): Oui.
II.1.8) Division en lots: Non.
II.1.9) Des variantes seront prises en considération: Oui.
II.2) Quantité ou étendue du marché: Marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics.
Quantités mini/maxi: 13.000/17.000 exemplaires.
II.2.2) Options: Non.
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution: Durée en mois: 5 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique
III.1) Conditions relatives au contrat
III.1.1) Cautionnement et garanties exigés: Garantie à première demande si avance sollicitée.
III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent: 100% budget propredu Conseil général, délai global depaiement de 30 jours par mandat administratif.
III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché: Groupement solidaire.
III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières: Non.
III.2) Conditions de participation:
III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registredu commerceou de la profession: Fournir la lettre de consultation incluant l'attestation sur l'honneur, l'habilitation du mandataire (modèle DC1 conseillé), la copie du jugement si redressement judiciaire, les pouvoirs des personnes habilitées pour engager le candidat.
III.2.2) Capacité économique et financière: Chiffre d'affaire des trois dernières années (modèle DC2 conseillé).
III.2.3) Capacité technique: Descriptif des moyens humains et matériels et principales références relatives à des prestations similaires en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois dernières années (modèle DC2 conseillé).
III.2.4) Marchés réservés: Non.

SECTION IV : Procédure
IV.1) Type de procédure: Ouverte.
IV.2) Critères d'attributionOffre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.
IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée : Non.
IV.3) Renseignements d'ordre administratif
IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11S0258.
IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.
IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation: 8 novembre 2011, à 16 heures.
IV. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: Français.
IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre: Durée en jours: 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

SECTION VI : Renseignements complémentaires
VI.1) Il s'agit d'un marché périodique: Non.
VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires: Non.
VI.3) Autres informations : Possibilité de retrait du DCE et de réponse par voie électronique à l'adresse suivante: https://marchespublics.haute-garonne.fr
Identification sur site recommandée.
Date d'envoi du présent avis au «JOUE» et au «BOAMP» : 16 septembre 2011.
VI.4) Procédures de recours
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond-IV, 31068 TOULOUSE CEDEX 7. Email: greffe.ta-toulouse@juradm.f Tél. (+33) 05.62.73.57.57. Fax (+33) 05.62.73.57.40.
VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Cf. article VI.4.1.
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 16 septembre 2011.

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

8	3	5	6	4	1	9	2	7
7	6	4	2	5	9	8	3	1
2	1	9	3	7	8	5	6	4
3	2	7	1	9	4	6	5	8
6	5	8	7	2	3	4	1	9
4	9	1	5	8	6	3	7	2
1	8	2	9	3	5	7	4	6
9	7	3	4	6	2	1	8	5
5	4	6	8	1	7	2	9	3

DIFFICILE

2	6	1	8	7	5	9	4	3
3	8	7	9	6	4	1	2	5
5	9	4	2	3	1	8	6	7
9	4	2	3	8	6	7	5	1
7	5	8	1	2	9	4	3	6
6	1	3	5	4	7	2	8	9
8	7	9	4	5	3	6	1	2
1	2	5	6	9	8	3	7	4
4	3	6	7	1	2	5	9	8

Mots croisés N° 1487

HORIZONTALEMENT :
-I- REDÉMARRER -II- EXÉCUTOIRE -III- BORINAGE -IV- PEINARD - ST -V- ANNOTÉES -VI- IDEM - COD -VII- LU - ÉPANOUI -VIII- LIA - RIEUSE -IX- ET - COLETTE -X- RECRUES - ÈS -
VERTICALEMENT :
-A- REMPAILLER -B- EX - ENDUITE -C- DÉBINE -D- ÉCONOME - CR -E- MURAT - PROU -F- À-TIRE-D'AILE -G- RONDE - NÉES -H- RIA - SCOUT -I- ERGS - OUSTE -J- RÉÉTUDIÉES -

Dissolution

NON DISSOLUTION

RESEAUX SERVICES DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 €
Siège social : ZAC Eurocentre
31, avenue de l'Europe
31620 CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS
RCS TOULOUSE 513 744 342

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du **15 juillet 2011**, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.

Le Président.

Avis publics

COMMUNE D'AUTERIVE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de dates

Par arrêté n° 12.2011/SG en date du 25 juillet 2011, le maire de la commune d'AUTERIVE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme en cours de révision.

Par arrêté n° 17.2011/SG du 26 août 2011, le maire de la commune d''AUTERIVE a modifié les dates de cette enquête publique.

Monsieur Guy JOUVES, domicilié 29 rue André-Délieux, 31400 TOULOUSE, ayant pour profession ingénieur, a été désigné par le Président du Tribunal administratif de TOULOUSE comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du **mercredi 21 septembre 2011, 14 heures au mercredi 26 octobre 2011, 17 heures**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les : **mercredi 21 septembre de 14 heures à 17 heures (ouverture de l'enquête publique); mercredi 28 septembre de 14 heures à 17 heures; mercredi 5 octobre de 14 heures à 17 heures; mercredi 26 octobre de 14 heures à 17 heures** (clôture de l'enquête publique).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet du Plan local d'urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, Christophe LEFEVRE.

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS AU PUBLIC

Consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la société STEF MIDI-PYRENEES LIMOUSIN en vue d'exploiter un entrepôt de stockage de produits alimentaires surgelés, ZAC Eurocentre à VILLENEUVE-LES-BOULOC.

La société STEF MIDI-PYRENEES LIMOUSIN a déposé une dossier en vue d'obtenir l'enregistrement de l'exploitation d'un entrepôt de stockage de produits alimentaires surgelés, 4, avenue des Tuileries, ZAC Eurocentre à VILLENEUVE-LES-BOULOC, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande sera soumise à une consultation du public en mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC, du **lundi 19 septembre 2011 au lundi 17 octobre 2011** inclus, où le public pourra prendre connaissance de la demande et du dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie de VILLENEUVE-LES-BOULOC, les **lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8 heures à 10 heures et de 16 heures à 18 heures** et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet où lui être annxées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, service Environnement, Eau et Forêt, bureau de la coordination et des procédures, cité administrative, 2, boulevard Armand-Duportal, BP 7001, 31074 TOULOUSE CEDEX 9, ou par courrier électronique à l'adresse suivante:
ddt-seef-bcp@haute-garonne.gouv.fr durant la même période.

Le présent avis sera affiché 2 semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci en mairies de VILLENEUVE-LES-BOULOC, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, SAINT-SAUVEUR et SAINT-JORY.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

TOULOUSE, le **26 août 2011.**

Le directeur départemental des Territoires, Thierry VATIN, signé.

Grand Toulouse COMMUNAUTE URBAINE — SAINT-ORENS

AVIS AU PUBLIC

Révision du Plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, commune de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE

EXPOSITION

Dans le cadre de la concertation publique organisée pour la révision du PLU, le président du Grand Toulouse informe le public qu'une exposition complémentaire de panneaux informatifs se tiendra pendant une durée de 1 mois à partir du **1er septembre 2011**: au siège du Grand Toulouse, 6, rue René-Leduc à TOULOUSE, aux heures habituelles d'ouverture au public; au centre technique municipal, 10, rue du Négoce de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Un registre d'observations est à disposition du public au siège du Grand Toulouse, ainsi qu'au centre technique municipal de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE.

1er Septembre 2011

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

Chalets

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Monsieur Imed ROBBANA, directeur de l'Investissement et du Patrimoine, SA des Chalets, service DIP, 29, boulevard de Koening, BP 23148, 31027 TOULOUSE CEDEX.

Objet du marché : Réaménagement et extension de 2 studios et d'un garage foyer Marie-Louise, 35, rue de Maurys, à GRATENTOUR (31150).

Durée du marché : 6 mois 1/2 (y compris délai de préparation).

Nombre et consistance des lots :
- LOT N° 1 - VRD, gros œuvre.
- LOT N° 2 - Charpente, couverture.
- LOT N° 3 - Menuiseries intérieures/extérieures bois - alu - PVC.
- LOT N° 4 - Plâtrerie, faux plafond.
- LOT N° 5 - Peintures, sols souples.
- LOT N° 6 - Electricité courants forts - courants faibles.
- LOT N° 7 - Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire.

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert.

Modalités d'attribution : Entreprises séparées.

Délai de validité des offres : 180 jours.

Critères de sélection : La valeur technique des prestations, leur prix et le délai. Les garanties professionnelles, financières et de qualité des candidats. La valeur technique de l'entreprise : moyens, organisation, capacité, qualification.

Date limite : vendredi 7 octobre 2011, à 16 heures.

Renseignements divers : Le dossier de consultation est disponible contre remboursement à partir du **6 septembre 2011**, auprès de : REPROMAT, 25, rue Danièle-Casanova, à TOULOUSE, tél : 05.61.23.64.12, fax : 05.61.22.59.87 - mail : repromat@club-internet.fr

Questions administratives: Mademoiselle Nathalie LARA, SA des Chalets, tél : 05.62.13.25.62.
Questions techniques: Monsieur Thierry BOURTHOUMIEUX, tél : 05.62.79.71.11.

Les entreprises désirant se rendre sur le site devront s'adresser à : Monsieur PECHAUBES, 35, rue de Maurys, 31150 GRATENTOUR, tél : 05.62.22.96.66.

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 30 août 2011.

Grand Toulouse communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de CORNEBARRIEU

Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du GRAND TOULOUSE, commune de CORNEBARRIEU, est ouverte **du lundi 19 septembre 2011 au jeudi 20 octobre 2011 inclus.**

Ce projet de modification a pour objectif principal:
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone de L'Autan, afin de permettre l'aménagement d'un ensemble d'activités économiques, commerciales, artisanales, de bureaux, de services en entrée de ville le long de la route de TOULOUSE (RD1).

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public, à la mairie de CORNEBARRIEU (9, avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU) et au siège du GRAND TOULOUSE (6, rue René-Leduc, à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de CORNEBARRIEU, **du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures**; au siège du GRAND TOULOUSE, **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures**, et en dehors de ces horaires, sur rendez-vous, au 05.81.91.72.18.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de CORNEBARRIEU, les: **lundi 19 septembre 2011, de 14 h 30 à 17 heures; mercredi 5 octobre 2011, de 10 heures à 12 h 30; jeudi 20 octobre 2011, de 14 h 30 à 17 heures.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur: 2ème modification du PLU, mairie de CORNEBARRIEU, 9, avenue de Versailles, 31700 CORNEBARRIEU.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de CORNEBARRIEU.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au GRAND TOULOUSE et à la mairie de CORNEBARRIEU.

HAUTE GARONNE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE - Direction des Marchés Publics -Bâtiment B rez-de-chaussée B067 - 1 boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE CEDEX 9 - Télécopieur : 05 34 33 35 81.
Courriel : marches.sect1@cg31.fr

Retrait des dossiers de consultation sur demande écrite et renseignements: Voir coordonnées ci-dessus

Mode de passation choisi: Appel d'offres ouvert

Objet de la consultation: RD24 commune de CADOURS – Création d'un giratoire (desserte collège)

Caractéristiques principales: Les variantes sont autorisées

Durée du marché ou délai d'exécution : 4 mois

Conditions de participation:
Situation juridique : Lettre de candidature incluant l'attestation sur l'honneur et l'habilitation du mandataire (DC1 conseillé); copie du jugement si redressement judiciaire; pouvoirs des personnes habilitées pour engager les candidats
Capacité économique et financière : Chiffre d'affaires des 3 dernières années (DC2 conseillé)
Capacité technique : Descriptif des moyens humains et matériels et principales références relatives à des prestations similaires en cours d'exécution ou exécutées au cours des 5 dernières années (DC2 conseillé)

Critères d'attribution : 1 - Prix des prestations (70 %). 2 - Valeur technique (30 %)

Renseignements complémentaires : Possibilité d'accès au règlement de la consultation, au dossier de consultation et de réponse par voie électronique à l'adresse https://marchespublics.haute-garonne.fr – Identification sur site recommandée

Date limite de réception des offres : 10 octobre 2011 à 16 heures

Date d'envoi du présent avis : 29 août 2011.

Marchés à procédure adaptée

OPH 31

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de services

Identification de l'organisme qui passe le marché: Etablissement public territorial.
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: OPH 31, Monsieur le directeur gén
rue Saint-Jean, BP 63102, 31131 BALMA CEDEX.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur: Logement et développement collec

Objet du marché: Marché de services de télécommunications, VPN et maintena équipements.

Lieu d'exécution: BALMA.

Caractéristiques principales:
Nature et étendue: La prestation attendue concerne la fourniture de service de télé nications (fixe, mobile, internet), d'une solution de

messagerie hébergée et la mise en oeuvre d'une solution VPN. Marché à bons de co séparé avec maximum et un opérateur économique.

Durée du marché ou délai d'exécution: Les marchés sont conclus pour une période c compter du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014.

Conditions relatives au marché:
Modalités de financement: Fonds propres.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attrib marché: Groupement solidaire.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat: Copie du ou ments prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Déclaration sur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 521 code du travail; autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une org spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat; dé concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les service contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles; déclaration appr banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels; déclaration les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrer chacune des trois dernières années; liste des principaux services effectués au cour dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à d une déclaration de l'opérateur économique ; Indication des titres d'études et profe de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des res de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle d déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le dispose pour la réalisation de contrats de même nature; description de l'équipeme que, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qua moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fo critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
- LOT N°1: Offre de services : 40%. Solution technique: 30%. Prix global: 30%.
- LOT N°2: Solution technique : 40%. Prix global : 35%. Offre de services (intégrat tion/maintenance) : 25%.

Procédures:
Mode de passation: Procédure adaptée.

Conditions de délai:
Date limite de réception des offres: 5 octobre 2011, à 17 heures.
Délai minimum de validité des offres: 120 jours.

Autres renseignements:
Référence du marché: 11SCR030

Renseignements complémentaires: Les candidats doivent utiliser les formulaires de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidatur peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception o contre récépissé. Dématérialisation des procédures : L'organisme acheteur p transmission des plis par voie papier. Il accepte cependant les plis adressés p moyens permettant d'en garantir la confidentialité et la date de réception. Le fus de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivale de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité). Le certificat re utilisé doit etre référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante: http://ww ses.minefe.gouv.fr/certificats/. Tout document contenant un virus informatique d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Marché divisé en lots:
Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots:
- LOT N° 1 - Description : Services de télécommunication s (téléphonie Fixe, téléph + accès inter.
Quantité: Seuils en euros: maximum 120.000.
Services de téléphonie et de transmission de données. (642100001).
Services Internet. (724000004).
Services de téléphonie mobile. (642120005).
- LOT N° 2 - Description : Mise en place d'un VPN et serv ices de Maintenan téléphonie).
Quantité: Seuils en euros : maximum 10.000.
Maintenance de matériel de réseau informatique (503123101).

Date d'envoi du présent avis à la publication: 30 août 2011.

Adresses complémentaires:
Renseignements d'ordre administratif, technique et adresse de dépôt et d dossiers: SABATHIER, ROCHON et SZCZEPANIAK, OPH 31, Pôle Commande Pub Saint-Jean, BP 63 102, 31131 BALMA CEDEX.
Email : cellule-marches@oph31.fr
URL : http://agysoft.marcoweb.fr

Un service spécialisé

ANNONCES LEGALES - VENTES AUX ENC

Pour tous renseignements, conseils, de

Tél. 05 62 11 37 37 - Fax : 05 67 80 6

LA DÉPÊCHE DU MIDI

Consultez tous nos avis marchés publics sur ladepeche-legales.

candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

- Tout autre moyen permettant d'apprécier les capacités techniques du candidat à réaliser les prestations de même nature que celles prévues au CCP

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Le Grand Toulouse souhaite d'adjoindre une équipe ou un candidat réunissant les compétences suivantes :

- des compétences en matière d'animation et administration de réseaux socio collaboratif

- des compétences techniques dans le domaine du développement et de la maintenance de site web - des compétences en matière de gestion d'évènementiel

Marché réservé : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (Volet 1=60% et Volet 2=40%) (40 %)

- Valeur Technique (60 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 21 septembre 2011 à 11 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

M. Pierre PAPAIX, Communauté Urbaine du Grand Toulouse - Direction du Développement Economique Emploi et Rayonnement International, 1 place de la légion d'honneur - B.P. 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, tél. : 05 81 91 72 05, télécopieur : 05 81 91 72 03, courriel : pierre.papaix@grandtoulouse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Mlle Alexandra DUFOURCAU, Communauté Urbaine du Grand Toulouse - Direction de la Commande Publique, 6, rue René Leduc - 7ème étage - BP 35821, 31505 Toulouse cedex 5, tél. : 05 81 91 73 48, télécopieur : 05 62 27 65 42, courriel : alexandra.dufourcau@grandtoulouse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_eVx4Dy-oU

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Direction de la commande publique, 6, rue René Leduc - 7ème étage - BP 35821, 31505 Toulouse cedex 5

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :

http://www.marchespublics.grandtoulouse.fr.

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises sur support papier, sera remis à chaque candidat contre un chèque de 15 Euros, établit à l'ordre du Trésor Public, pour paiement des frais de reprographie (après demande par télécopie au 05.62.27.65.42) à l'adresse suivante : Communauté Urbaine du Grand Toulouse - Direction de la Commande Publique - 6 rue René Leduc - 7ème étage - BP 35821 - 31505 TOULOUSE CEDEX 5

Il est disponible immédiatement et gratuitement à l'adresse électronique suivante :

www.marchespublics.grandtoulouse.fr (référence acheteur public : 11G256PA).

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, 31300 Toulouse, tél. : 05 62 73 57 57, télécopieur : 05 62 73 57 40, courriel : greffe.tatoulouse@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, 1, place de la légion d'honneur, 31505 Toulouse, courriel : secretariat.commandepublique@grandtoulouse.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 août 2011

2996085

legales @ lopinion.com

Grand Toulouse — MAIRIE DE TOULOUSE

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Procédure Adaptée

Identification de l'organisme qui passe le marché : Mairie de Toulouse
Hôtel de ville
1 place du Capitole
31000 Toulouse
Tél : 05.81.91.73.41

Objet du marché : ENTRETIEN DES VOIES D'EAU - NETTOYAGE DU FIL D'EAU DES CANAUX ET AUTRES DOMAINES FLUVIAUX 11V276PA

La Ville de Toulouse souhaite améliorer la propreté de ces voies d'eau : canaux et Garonne.

A cette fin, les interventions visent donc à :

-enlever les algues en surface des eaux

-collecter les objets ou déchets flottants de toutes sortes : papiers, plastiques, cartons qui peuvent donner un aspect négligé, gêner leur utilisation ou nuire à la sécurité des usagers.

Nomenclature Française : 74.06

Nomenclature CPV : 90511000-2

Durée du marché : - Le délai d'exécution des commandes sera stipulé sur chaque bon de commande.

- Le délai d'intervention (après réception du bon de commande par fax ou par mail) est à préciser :

(24 heures, 48 heures, 72 heures ou plus) et ne pourra excéder 5 jours

- Le marché est conclu à compter de sa notification pour une durée de 1 an.

Nombre et consistance des lots : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Procédure de passation : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Cette consultation sera passée en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Le montant total des commandes pour la durée du marché est :

- Seuil minimum : 20 000,00 Euros H.T.

- Seuil maximum : 80 000,00 Euros H.T.

Modalités d'attribution : Forme juridique

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

il est interdit au candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois:

En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;

En qualité de membres de plusieurs groupements

Modalités essentielles de financement

Articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics français

Modalités de règlement des comptes : conformément aux règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues du C.C.A.G-F.C.S.

Délai global de paiement : 30 jours

Ressources propres ville de Toulouse

Marché à prix unitaires révisés semestriellement

Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Négociation:

Une négociation pourra être engagée avec les trois meilleurs candidats afin de leur faire préciser ou modifier leur offre.

Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante, ni prestations supplémentaires ou alternatives n'est autorisée.

Délai de validité des offres
Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossie r compl et comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr.

La liste des documents et renseignements à fournir est énoncée dans le Règlement de la Consultation, accessible librement et gratuitement sur le site www.marchespublics.grandtoulouse.fr sous la référence 11V276PA

Les offres seront rédigées en langue Française et exprimées en euros

Critères de sélection : Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1-Valeur technique (mémoire technique) 50%

2-Prix des prestations 40%

3-Délai d'intervention 10%

Date limite : Date limite de réception des offres : 23/09/11 à 11h00

Renseignements divers :

Renseignement(s) administratif(s) :
Direction des Jardins et Espaces vert
12 rue Roquemaurel
31300 TOULOUSE
Mme Soula-Troy Marie-Hélène
05.62.27.48.70
marie-helene.soula@mairie-toulouse.fr

Renseignement(s) technique(s) :
Direction des Jardins et Espaces vert
12 rue Roquemaurel
31300 TOULOUSE
Mr Saulgrain Jean-Pierre
05.62.27.48.92
jean-pierre.saulgrain@mairie-toulouse.fr
ou Mr Daniel Assemat
05.62.27.48.98
daniel.assemat@mairie-toulouse.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées
Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Direction de la commande publique
6 rue René Leduc - 7éme étage
B.P. 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Instance chargée des procédures de recours
Tribunal Administratif de Toulouse
68, rue Raymond IV
31000 Toulouse
Tel 0562735757
Fax 0562735740
greffe.ta-toulouse@juradm.fr
http://www.ta-toulouse.juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Direction de la Commande Publique, 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821 31505 Toulouse cedex 5
secretariat.commandepublique@grandtoulouse.fr

Adresse Internet :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_6BDxar49-C

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat à la Direction des Jardins et Espaces verts 12 rue Roquemaurel 31300 TOULOUSE N° de fax 05.62.27.28.49. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.grandtoulouse.fr.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Conditions de remise des offres ou des candidatures

Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec avis de réception ou déposées contre récépissé avant les dates et heures indiquées au RC.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des offres par voie électronique à l'adresse suivante: www.marchespublics.grandtoulouse.fr.

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 31/08/2011

2996086

L'OPINION INDEPENDANTE
Fondateur : Charles ARRIVETS (1953-1987)
Société éditrice :
L'OPINION INDEPENDANTE
SA au capital de 40 000 Euros
1, rue d'Alsace Lorraine - 31000 Toulouse - BP 11013
Tél : 05 34 31 23 23 - Fax : 05 34 31 23 24
RCS TOULOUSE B 345 018 634

Actionnaires : H. PAYRAS-DIDIER, S. DIDIER
F.M. DIDIER, S. DIDIER, P. DIDIER
Président Directeur Général : Mme H. PAYRAS-DIDIER
Directeur de la publication :
Hélène PAYRAS DIDIER
Dépôt légal à parution
CPPAP : 0415 C 81074
Valable jusqu'au 30/04/2015
N° ISSN 1244 - 7722
Imprimé par SRI
ZA La Violette - 4, rue Borde-Basse - 31240 L'UNION
Tarif Abonnement 1 an : 52 numéros 40 euros
Hebdomadaire - Parution le vendredi

AVIS ADMINISTRATIFS

Grand Toulouse — COMMUNAUTE URBAINE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE COLOMIERS

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Colomiers, sera ouverte **du 14 Septembre 2011 au 14 octobre 2011 inclus.**

A cet effet, Monsieur Michel Sablayrolles, Géomètre-expert foncier, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier relatif à la Révision du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Colomiers (1 Place de l'Hôtel de Ville, BP 330, 31776 Colomiers Cedex) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à Toulouse – métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Colomiers : les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 17h00, les mardis de 8h30 à 19h00 et les vendredis de 8h30 à 14h.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Colomiers, 1 Place de l'Hôtel de Ville, BP 330, 31776 Colomiers Cedex:

- Mardi 20 Septembre 2011, de 16h00 A 19h00

- Mercredi 28 Septembre 2011, de 9h00 A 12h00

- Mardi 4 Octobre 2011, de 16h00 A 19h00

- Mercredi 12 Octobre 2011, de 14h00 A 17h00

- Vendredi 21 Octobre 2011, de 11h00 A 14h00.

Il sera également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Révision du PLU du Grand Toulouse, commune de Colomiers – Mairie de Colomiers – 1 Place de l'Hôtel de Ville, BP 330, 31776 Colomiers Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Colomiers.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Colomiers.

2996031

Grand Toulouse — COMMUNAUTE URBAINE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse commune de Cornebarrieu

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième Modification du « Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu», est ouverte **du lundi 19 septembre 2011 au jeudi 20 octobre 2011 inclus.**

Ce projet de modification a pour objectif principal :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone de « l'Autan », afin de permettre l'aménagement d'un ensemble d'activités économiques, commerciales, artisanales, de bureaux, de services en entrée de ville le long de la route de Toulouse (RD1).

A cet effet, Monsieur Christian Lasserre, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de Cornebarrieu, (9 Avenue de Versailles, 31700 Cornebarrieu) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE – métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Maire de Cornebarrieu : du lundi au vendredi de 08h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,

- au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et en dehors des ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Cornebarrieu :

- le lundi 19 septembre 2011 de 14h30 à 17h00,

- le mercredi 5 octobre 2011 de 10h00 à 12h30,

- le jeudi 20 octobre 2011 de 14h30 à 17h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur

2ème Modification du PLU – Mairie de Cornebarrieu -9 Avenue de Versailles - 31700 Cornebarrieu.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Cornebarrieu.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Cornebarrieu.

2996005

Grand Toulouse — COMMUNAUTE URBAINE

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à Révision du plan d'occupation des sols (POS) en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU) DU GRAND TOULOUSE COMMUNE DE SAINT-JORY

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Saint-Jory, sera ouverte **du 1er Septembre 2011 au 1er Octobre 2011 inclus.**

A cet effet, Monsieur Michel Azimont, ingénieur retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier relatif à la Révision du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la Mairie de Saint-Jory (Place de la République, 31790 Saint-Jory) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à Toulouse – métro Marengo).

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Saint-Jory : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, et le samedi de 10h00 à 12h00.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Saint-Jory, Place de la République, 31790 Saint-Jory :

- mercredi 07 septembre 2011, de 14h00 à 17h00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

HAUTE GARONNE
CONSEIL GENERAL

Toulouse le 10 novembre 2011

**DIRECTION
DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL**

Monsieur Pierre COHEN
Président de la communauté urbaine du
Grand Toulouse
1 place de la Légion d'Honneur
31505 TOULOUSE

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 46 09
Réf. à rappeler :
DAEDL / CT / /

TYPE 2 06/12/11
A 11153786

11.12.677

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 24 août 2011, par lequel vous me transmettez le projet de 2e modification du P.L.U. du Grand Toulouse, commune de CORNEBARRIEU.

Après consultation des services du Conseil Général, je vous informe que ce dossier appelle de ma part un avis de principe favorable aux connections proposées sur la RD 1 pour la desserte de la zone 7 AU.

Le projet définitif des connections sera à proposer au secteur routier de Colomiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre IZARD
Président du Conseil Général

**CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA HAUTE-GARONNE**
1, bd de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. 05 34 33 32 31
www.haute-garonne.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

HAUTE GARONNE
CONSEIL GÉNÉRAL

11-10-578

Toulouse le 3 octobre 2011

**DIRECTION
DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL**

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 46 09
Réf. à rappeler :
DAEDL / CT / /

Monsieur Pierre COHEN
Président de la communauté urbaine du
Grand Toulouse
1 place de la Légion d'Honneur
31505 TOULOUSE

17/10/11
A 11133820

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 24 août 2011, par lequel vous me transmettez le projet de 2e modification du P.L.U. du Grand Toulouse, commune de CORNEBARRIEU.

Après consultation des services du Conseil Général, je vous informe que ce dossier de modification n'appelle de ma part qu'une seule observation:
- pour ce qui concerne le secteur de l'Autan (zone 7AU), la configuration actuelle du giratoire sur la RD 1 ne semble pas permettre la connexion d'une nouvelle voie. L'organisation de la desserte devra faire l'objet de nouvelles propositions à soumettre au secteur routier de Colomiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre IZARD
Président du Conseil Général

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, bd de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. 05 34 33 32 31
www.haute-garonne.fr

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction de l'Aménagement du Territoire
Philippe CLARY
Directeur

Courrier D. BENYAHIA
-4 OCT. 2011

Toulouse, le 28 SEP 2011

11.10.549

Monsieur Daniel BENYAHIA
Vice-Président
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1 place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

NOS REF : **DAT/PHC/POS-PLU/IS D1117540**
OBJET : **2ème Modification du PLU**

Affaire suivie par Ivanie SAFFORES
☎ : **05 61 33 51 73**
Fax : **05 67 69 00 91**

Monsieur le Vice-Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 24 août 2011 concernant l'arrêt du projet de 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu.

La Région Midi-Pyrénées, à ce jour, n'a aucune observation à formuler concernant ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Philippe CLARY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Service Gestion des Territoires

Pôle Doctrines / Unité Planification

Affaire suivie par : Christian Foissac
Téléphone : 05 81 97 73 06
Télécopie : 05 81 97 73 09
Courriel : christian.foissac@haute-garonne.gouv.fr

TYPE 2 15/09/11
A 11101639

Toulouse, le 13 SEP. 2011

Le Directeur Départemental des Territoires

à

M. le Président de la Communauté Urbaine
du Grand Toulouse
1 place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

OBJET : Avis sur le projet de deuxième modification du PLU de Cornebarrieu

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, commune de Cornebarrieu, transmis le 24 août 2011 appelle de ma part les observations suivantes :

- L'orientation d'aménagement présentée pour la nouvelle zone 7AU, secteur de l'Autan prévoit un « aménagement pour trottoir piétons planté + éclairage » le long de la RD1. Comme indiqué dans mon avis de mars dernier sur le projet de première modification, cette disposition semble s'inscrire dans le fonctionnement de la voie publique et relève plutôt d'un aménagement public, donc à la charge de la collectivité. En conséquence, elle ne devrait pas à être précisée dans l'orientation d'aménagement et devrait faire, si nécessaire, l'objet d'un emplacement réservé au bénéfice de la collectivité.

- Concernant les informations portées dans la note explicative sur les déplacements au regard du SCOT, il conviendrait de compléter ce paragraphe par une étude sommaire montrant que ce secteur est bien dans une zone d'influence d'un transport en commun. En effet, le Document d'Orientations Générales du SCOT indique que 20% des territoires d'urbanisation future peuvent être ouverts sous conditions, notamment la réalisation d'une telle étude.

- Enfin, la question des réseaux n'est pas évoquée, il serait intéressant de rappeler qu'ils sont existant à la périphérie immédiate de la zone et qu'ils ont une capacité suffisante, en particulier pour l'assainissement (art. R123-6 du code de l'urbanisme).

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour le directeur départemental des Territoires

Le Chef du Service Gestion des Territoires

Didier BACH

Le Président

Courrier D. BENYAHIA
08 SEP. 2011

Monsieur Daniel BENYAHIA
Vice-Président
Délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains
GRAND TOULOUSE
Immeuble Marengo Boulevard
Bâtiment A
6, rue René Leduc
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Toulouse, le 05 SEP. 2011

Nos réf : DGAM/PDA/CD/NB/2011/1398
Vos réf : Votre courrier du 24/08/201 - ED : 11.08.367

Affaire suivie par : Christophe DOUCET

Objet : 2ème modification du PLU du Grand Toulouse – commune de Cornebarrieu

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 24 août 2011, vous notifiez au SMTC le projet de 2ème modification du PLU du Grand Toulouse - commune de Cornebarrieu, pour lequel la procédure d'enquête publique est programmée du 19 septembre au 20 octobre 2011.

Après examen de la notice explicative, le SMTC n'a pas d'observations particulières à émettre, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 7 AU en entrée de ville de Cornebarrieu étant desservie par la ligne 17 du réseau Tisséo.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Par Délégation,

Joël CARREIRAS

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

11-09524

MONSIEUR DANIEL BENYAHIA
VICE-PRÉSIDENT, DÉLÉGUÉ A L'URBANISME
ET AUX PROJETS URBAINS
IMMEUBLE MARENGO BOULEVARD
BATIMENT A – 6 RUE RENÉ LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Réf : YP.CL.SD.559
Pôle Territoire
Dossier suivi par : Christine LOBRY
Tél : **05 61 10 42 91**

Siège social
61 allée de Brienne BP 7044
31069 **Toulouse** cedex 7
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Nord / Lauragais / Vallées
Maison des Vins
140 allée du château
31620 **Fronton**
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 **Caraman**
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes
31605 **Muret** cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

Comminges / Volvestre
6 Espace Pégot
31800 **St-Gaudens**
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Toulouse, le 30 août 2011

Objet : avis 2ème modification PLU – commune de Cornebarrieu

Monsieur le Vice-Président,

Vous nous avez transmis pour avis le dossier concernant la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cornebarrieu.

Après étude du projet, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler. Le projet ne modifie pas les surfaces agricoles. **Nous donnons donc un avis favorable.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'expression de nos meilleures salutations.

Yvon PARAYRE,
Président.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18310004900018
APE 911A
www.haute-garonne.chambagri.fr